

Modernisation du dispositif de rémunération

Secondes propositions pour cette réforme... Encore loin du compte!

Lors de la seconde séance de négociation portant sur la modernisation du dispositif de rémunération, les employeurs ont présenté leurs nouvelles propositions.

De leur point de vue, l'augmentation de certains paramètres est un geste fort.

Pour FO Énergie, ces évolutions, que nous ne contestons pas, ne concernent qu'une partie des salariés.

Le point central de cette négociation et qui est conséquent **pour tous les salariés des IEG** est la suppression des NR et leur remplacement par des indices de grilles à pas plus fins de 0,1 % avec un minima d'augmentation individuelle de 1,5 %!

FO Énergie a indiqué aux employeurs que nous n'accepterons pas un minima inférieur à 2,5 %.

Second point phare de cette nouvelle version est la création d'un 13^e et 14^e échelon d'ancienneté générant chacun une évolution salariale de **1,14 %** à partir de 38 et 41 années d'ancienneté.

Notre revendication de 2 échelons supplémentaires est entendue, mais ne peut suffire! Nous revendiquons que notre grille retrouve son départ à l'échelon 1. De plus il n'est pas acceptable que l'évolution salariale liée à la prise d'échelon soit inférieure à la moyenne des échelons actuels.

Face à l'entêtement des employeurs ne favorisant pas l'attractivité de notre Branche et sacrifiant la reconnaissance financière des engagements des personnels actuels, FO Énergie continue de porter ses revendications :

- **Minima d'augmentation individuel de 2,5 %**
- **14 réels échelons d'ancienneté**
- **Minima de grille à 2000 € Brut calé sur l'évolution du SMIC**



Cette réforme de notre grille de rémunération s'apparente à une régression sociale que ce soit dans les mesures chiffrées, mais également sur la proposition de révision de textes statutaires, voire de leur suppression. Cette régression est un comble dans une branche telle que celle des Industries Électriques et Gazières confrontée à relever des défis essentiels!